

ETHEALTH RAPPORT 2020

Vers des soins de santé équitables
pour les migrants et minorités ethniques

Recommandations prioritaires

Cellule médiation
interculturelle
et support de la politique



Isabelle Coune, SPF
Marie Dauvrin, KCE
Hans Verrept, SPF
(Red.)

VERS DES SOINS DE SANTE EQUITABLES POUR LES MIGRANTS ET MINORITES ETHNIQUES

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

Contribuer à l'accessibilité des soins de santé et lutter contre les inégalités dans ce domaine est un objectif stratégique du SPF Santé, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement. Cet objectif a un caractère « one world, one health » et nécessite l'engagement et la coopération entre toutes les entités du SPF. La DG Soins de Santé prend le parrainage de cela au sein du SPF. Il va sans dire que de nombreux partenaires dans les soins de santé, la santé publique, mais aussi dans d'autres domaines politiques sont aussi impliqués. D'un point de vue administratif, les institutions fédérales INAMI, Sciensano et KCE sont naturellement des partenaires clés.

Un des domaines sur lequel la DG Santé se concentre dans sa mission et son rôle d'élaboration de politiques est la politique de soins de santé pour les migrants et minorités ethniques. Ce n'est pas une nouvelle thématique, il est donc important de suivre les progrès. Le rapport ETHEALTH pour la prise en compte des migrants et minorités ethniques dans les soins de santé (MME), rédigé en 2011 par des représentants académiques et un groupe d'experts auditionnés, a été mis à jour au regard des nouvelles évolutions dans le domaine des soins de santé pour les MME.

Huit ans après la publication du premier rapport ETHEALTH, la plupart des recommandations sont toujours d'actualité aujourd'hui et devraient, impérativement être mises en œuvre. Suite aux récentes vagues de migration de 2015 et 2017, certaines sont devenues, selon les experts, extrêmement prioritaires. L'afflux de demandeurs d'asile a (re)mis en lumière les déficits en matière d'accès et de qualité des soins pour les MME pour les professionnels de terrain et les pouvoirs publics. L'évaluation a posteriori du processus du premier rapport Ethealth a également mis en évidence des obstacles quant à l'implémentation des recommandations proposées (Dauvin & al. 2012). Fort de cette première expérience et de l'expertise accumulée ces dernières années en Belgique, ce second rapport ETHEALTH vise à présenter des recommandations par ordre de priorités et à définir, pour chacune d'elle, des actions prioritaires concrètes et implémentables dans le contexte belge.

Veillez trouver ci-dessous les huit recommandations classées par le groupe d'experts consultés comme étant les plus prioritaires accompagnées de deux actions prioritaires pour les mettre en œuvre. Certaines d'entre elles ont obtenu le même score de priorité, 1 étant la valeur de priorité maximale. Pour les recommandations ayant une priorité égale, le choix a été fait de les présenter dans l'ordre le plus pertinent. Ces recommandations sont adressées directement aux gouvernements et ministres compétents. Cela dépasse clairement la compétence du seul ministre de la santé.

Il s'agit d'un travail d'experts qui ont formulé leurs recommandations de manière indépendante. La DG Soins de Santé a soutenu ces activités en terme à la fois pratique que du contenu, mais ne les a pas validées. Les choix de suivre ou pas certaines recommandations sont de nature essentiellement politique. En tant que DG, nous souhaitons porter la problématique à l'attention des décideurs politiques. Nous souhaitons également examiner les recommandations des experts indépendants. La volonté politique tombe en-dehors de la responsabilité de la DG. En fonction des futures orientations politiques, nous pouvons et contribuerons activement à clarifier les aspects concernant la faisabilité, la viabilité et les conditions préalables.

Si vous souhaitez plus de précisions concernant les recommandations proposées, une version plus détaillée est également disponible. Dans ce document plus détaillé, vous trouverez également 3 recommandations supplémentaires qui ont été considérées comme moins prioritaires.

| | Recommandations | Actions prioritaires | Ministre(s) compétent(s) |
|----|---|---|---|
| 1. | Simplifier et uniformiser les démarches par rapport à l'Aide Médicale Urgente pour les personnes sans titre de séjour légal (AMU) | <p>Généraliser l'usage de la carte médicale octroyant un accès aux soins pour une période définie.</p> <p>Ouvrir les droits à l'aide médicale urgente par ménage et non par individu.</p> | Ministre/ Secrétaire d'Etat en charge de l'Intégration sociale |
| 2. | Développer la collecte des données socio-sanitaires des MME (Migrants et Minorités Ethniques) | <p>Réaliser une collecte des données socio-sanitaires dans les soins de santé pour les personnes reprises dans le système d'assurance maladie invalidité obligatoire.</p> <p>Réaliser une collecte des données socio-sanitaires dans les soins de santé pour les personnes non reprises dans le système d'assurance obligatoire comme les demandeurs d'asile, les personnes sans titre de séjour et les personnes en transit.</p> | <p>Ministre des Affaires Sociales et de la Santé</p> <p>Ministres des entités fédérées en charge de l'Action sociale et de la Santé</p> |

| | Recommandations | Actions prioritaires | Ministre(s) compétent(s) |
|----|---|--|---|
| 3. | Favoriser l'accès à des soins de santé mentale de qualité | <p>Encourager et financer le travail avec des interprètes/médiateurs à chaque étape du processus de soins en santé mentale, également pour les soins non résidentiels (par exemple dans le cadre du projet 107).</p> <p>Intégrer les prestations de santé mentale dans les forfaits en 1ère ligne.</p> | <p>Ministre des Affaires Sociales et de la Santé</p> <p>Ministres des entités fédérées en charge de la santé mentale</p> |
| 4. | Encourager le travail avec des interprètes/médiateurs interculturels dans les services de santé quand une barrière linguistique et/ou culturelle est présente | <p>Soutenir la gratuité des services d'interprètes/médiateurs interculturels dans tout le système des soins de santé en ce compris la prévention et la promotion de la santé en pérennisant et en élargissant l'enveloppe budgétaire.</p> <p>Inclure le travail avec des interprètes/médiateurs interculturels dans la formation continue des professionnels de la santé et du social ainsi que dans la gestion des services de santé.</p> | <p>Ministre des Affaires Sociales et de la Santé</p> <p>Ministres des entités fédérées en charge de l'action sociale et de la santé</p> |

| | Recommandations | Actions prioritaires | Ministre(s) compétent(s) |
|----|--|--|---|
| 5. | Intégrer les demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière sur le territoire dans le système d'assurance maladie invalidité obligatoire | <p>Intégrer toutes les personnes résidant sur le territoire belge dans le système d'assurance obligatoire sous la responsabilité de l'INAMI afin d'éviter des systèmes d'assurabilité parallèles.</p> <p>Avoir une procédure unique d'accès aux soins de santé pour toute la population présente sur le territoire belge favorisée par l'octroi d'une carte ID ou une autre forme de carte d'identification compatible avec la banque de données e-health.</p> | <p>Ministre / Secrétaire d'Etat en charge de l'Intégration Sociale</p> <p>Ministre des Affaires sociales et de la Santé</p> |

| | Recommandations | Actions prioritaires | Ministre(s) compétent(s) |
|----|---|--|--|
| 6. | Favoriser l'accès des MME à la prévention et à la promotion de la santé | <p>Soutenir les projets locaux de prévention développés en partenariat avec les communautés dans les maisons médicales et les associations de terrain et les intégrer dans les soins de 1ère ligne.</p> <p>Offrir des messages et des campagnes de prévention et de promotion de la santé culturellement sensibles et réalisés en collaboration avec des représentants des groupes ciblés.</p> | Ministres compétents en matière de Prévention et de Promotion de la santé des Entités Fédérées |
| 7. | Former les professionnels de santé en compétences culturelles | <p>Intégrer les compétences culturelles dans les cursus des professionnels de santé.</p> <p>Diversifier les lieux de formation pratique (stages en centre d'accueil, service de proximité, ...), l'évaluation des acquis et en encourageant les expériences interculturelles (Erasmus/stages à l'étranger).</p> | <p>Ministres chargés de l'enseignement supérieur des entités fédérées</p> <p>Ministre des Affaires Sociales et de la Santé</p> |

| | Recommandations | Actions prioritaires | Ministre(s) compétent(s) |
|----|---|---|---|
| 8. | Développer la prise en charge des groupes vulnérables | <p>Développer une approche centrée sur la santé et ses déterminants pour les femmes enceintes en grande précarité et leurs bébés.</p> <p>Développer une approche intégrée et intersectorielle pour l'accompagnements des MENAS (mineurs non accompagnés).</p> | <p>Ministres compétents des entités fédérées</p> <p>Ministre des Affaires Sociales et de la Santé</p> |